

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 1044-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-2017 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes, donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue lundi le 2 décembre 2019, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 1044-01-2019 modifiant le règlement numéro 1044-2017 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.
2. Pour faire suite à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 3 février 2020 à 19h 00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont.
3. Que le but de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement.
4. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du Conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi ou sur le site internet de la Ville au www.bromont.com.

Bromont, ce 16^e jour de janvier 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Nadeau, greffière de la Ville de Bromont et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Ville et que je l'ai affiché en date du 16 janvier 2020, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 janvier 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate